

0267

ARRETE N° 2015-_____/MATD-SG DU

- 6 MAR. 2015

DETERMINANT LE NOMBRE DE CONSEILLERS A ELIRE PAR REGION.

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
ET DE LA DECENTRALISATION,

- Vu la Constitution;
- Vu la Loi n°99-035 du 10 août 1999 portant création des collectivités territoriales de Cercles et de Régions;
- Vu la Loi n°06-044 du 04 septembre 2006, modifiée, portant loi électorale;
- Vu la Loi n°2012-007 du 07 février 2012, modifiée, portant Code des Collectivités Territoriales en République du Mali;
- Vu le Décret n°2015-0004/P-RM du 10 janvier 2015 portant nomination des membres du Gouvernement,

ARRETE :

Article 1^{er} : Le nombre de conseillers à élire par région est déterminé conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le - 6 MAR. 2015

Ampliations :

Original.....	1
PRM-SGG-CC-CS-AN-CESC.....	6
Primature et tous Ministères.....	30
Ttes Direc.Nat. et As. MATD.....	14
Gouverneurs Régions et District.....	9
Préfets	49
Sous-Préfets.....	285
Maires.....	703
J.O.....	1

Le ministre,



Abdoulaye Idrissa MAIGA

0267

DLTG-OK

ANNEXE A L'ARRETE N°2015- /MATD-SG DU 6 MAR. 2015
DETERMINANT LE NOMBRE DE CONSEILLERS A ELIRE PAR REGION

REGIONS	POPULATIONS	NOMBRE DE CONSEILLERS
KAYES	1 764 092	45
KOULIKORO	2 126 505	45
SIKASSO	2 621 497	45
SEGOU	2 332 816	45
MOPTI	2 049 648	45
TOMBOUCTOU	729 904	41
GAO	575 750	41
KIDAL	78 824	33